



Vous
avez un
PROJET ?
en Cornouaille

PROGRAMME LEADER
2023- 2027

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne**

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

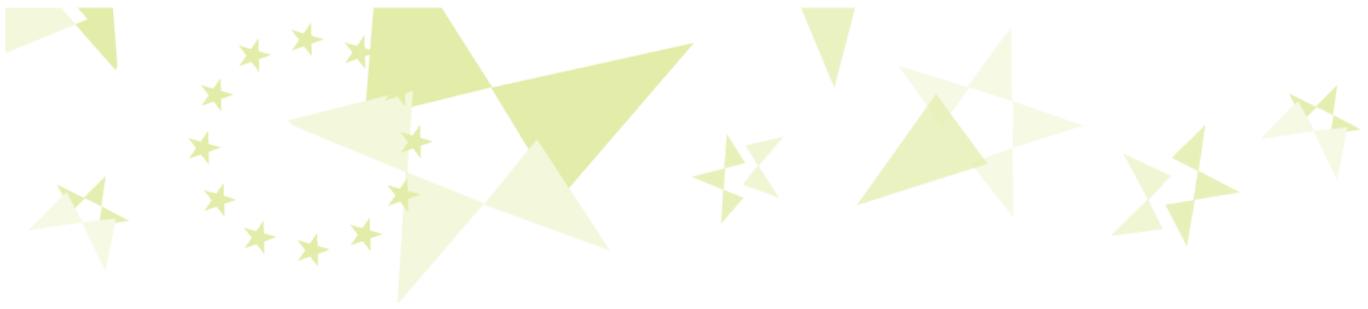


Contact : Valérie LE VEZO

02 98 10 34 05

valerie.le-vezo@qcd.bzh

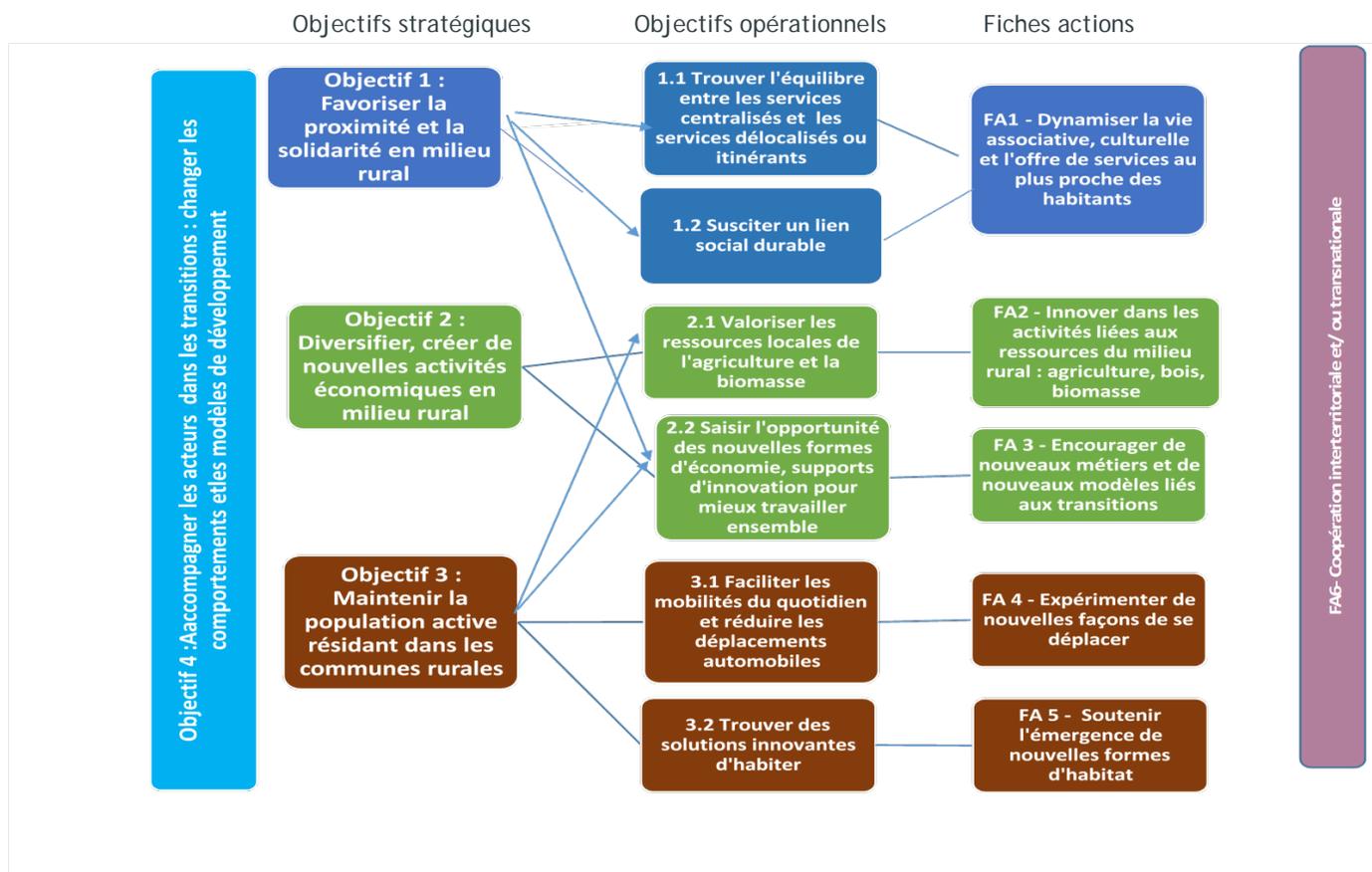
24 route de Cuzon - 29000 Quimper



La stratégie territoriale

Intégré dans le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, LEADER est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Les Régions en sont les autorités de gestion. Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont chargés de la mise en œuvre. Fort de 2600 GAL en Europe, LEADER offre la possibilité de coopérer avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens

Les programmes LEADER ont permis de développer les zones rurales en Europe et d'impulser des dynamiques territoriales. Ils permettent d'innover, d'expérimenter, de mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. Plus qu'un outil de financement, LEADER est un programme de développement rural avec des fondamentaux qui lui sont propres : **démarche ascendante, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques, mise en réseau des acteurs locaux, coopération pour créer une synergie autour d'une stratégie territoriale.**



NB - L'objectif 4 « Accompagner les acteurs dans les transitions » est transversal à toutes les fiches actions



PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE 2023-27

FICHE ACTION N°1 :

DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET L'OFFRE DE SERVICES, AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

OBJECTIFS

Objectif stratégique : Favoriser la proximité et la solidarité en milieu rural

Objectif opérationnel : Trouver l'équilibre entre les services centralisés et les services délocalisés ou itinérants - Susciter un lien social durable

Pour maintenir une diversité de population dans les communes rurales, il faut pouvoir offrir un panel de services au plus proche des habitants, des acteurs économiques, des familles, en tenant compte du vieillissement de la population. Les communes et les associations peuvent porter ensemble **une dynamique de services en milieu rural**. La mise en place de coopérations intercommunales devrait contribuer à expérimenter et optimiser les moyens. L'identification des services manquants dans les territoires pourra être un préalable à la création de nouveaux services.

Se soucier de l'accès aux services pour tous passe par deux approches possibles : se déplacer vers les services localisés dans une centralité ou aller vers les publics éloignés, sans moyen de déplacement. Une étude des besoins entre plusieurs communes permettra de trouver la meilleure solution, à la bonne échelle d'action.

Le développement de l'économie sociale et solidaire se prête à la création de nouvelles activités qui servent l'intérêt général et une mixité de publics. Une attention particulière sera portée aux personnes âgées et aux publics fragilisés, notamment pour lutter contre la fracture numérique et la précarité alimentaire et pour rompre l'isolement. La question du lien social autour de l'alimentation et de la culture est également souvent citée en exemple, ainsi que l'importance des actions intergénérationnelles, intégrant les anciens autour de la transmission, les savoirs, les savoir-faire, la langue et la culture bretonne

La vie associative et culturelle est essentielle pour maintenir le lien social et assurer la vitalité du territoire.

La Cornouaille est riche d'un fort dynamisme associatif : 6 000 associations dont ¼ dans le domaine culturel, bien réparties sur le territoire. La question de leurs moyens passe notamment par le travail en réseau et la mutualisation, la coopération. L'engagement des jeunes, les liens intergénérationnels peuvent prendre appui sur la recherche de nouveaux lieux de convivialité et de vie sociale dans les communes, des lieux du renouveau de l'engagement citoyen.

L'identité de la Cornouaille portée par une culture bretonne vivante (source de pratiques collectives) et un riche patrimoine culturel et naturel révèle aussi un enjeu de transmission entre les générations (langue bretonne, savoir-faire) qui génère du lien social. Ce patrimoine matériel et immatériel peut inspirer de nouvelles approches d'animation, de valorisation, de médiation (voire de sensibilisation, à la transition écologique) pour amener la culture au cœur des villages, vers les habitants.

Est bien soulignée **la nécessité de travailler en coopération**, coordination, dans une logique de mutualisation (ressources humaines, financières, matérielles, immobilières) entre collectivités, associations, entrepreneurs.

Le programme pourra soutenir des projets qui favorisent le travail en réseau, le portage collectif autour d'associations ou structures qui peuvent assurer une coordination.

4 axes d'intervention :

- **Favoriser de nouveaux services de proximité, mobiles, itinérants, à domicile :**
 - pour aller vers les publics éloignés ou fragilisés, sans moyen de déplacement ;
 - des services ou commerces ambulants qui stationnent certains jours dans les bourgs ou les hameaux pour se rapprocher des habitants ;
 - des services à domicile autres que le soin et les repas...

- **Expérimenter de nouveaux services mutualisés entre plusieurs communes en partenariat avec les acteurs du territoire :**
 - Mise en réseau de services liés à la culture, la jeunesse, les transitions...

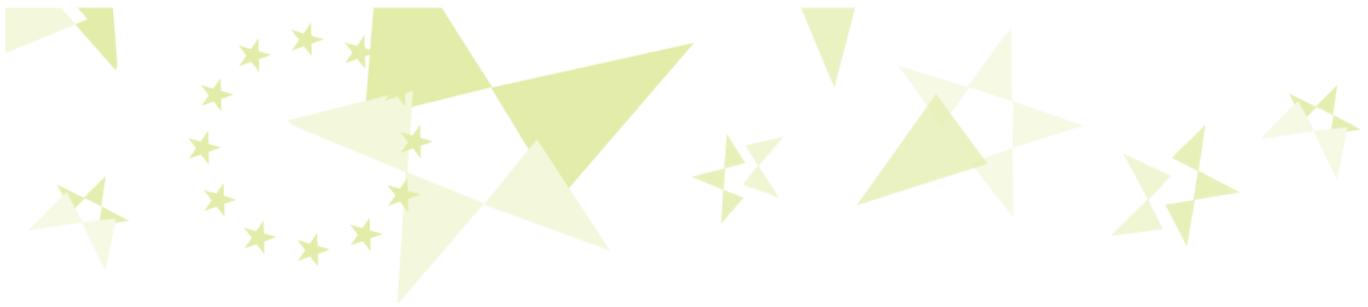
- **La création, le développement, l'animation de lieux de vie sociale :** le besoin de nouveaux lieux de vie sociale est bien identifié par les acteurs.
 - des lieux mutualisant diverses compétences et rassemblant des publics d'âges et d'horizons différents ; des lieux de partage et de transmission, d'éducation aux transitions ;
 - des lieux créant des passerelles entre divers secteurs d'activité (commerces, artisanat, services) des lieux avec une mixité de services et de publics qui croisent les thématiques ;
 - des lieux multifonctionnels, pluridisciplinaires (relations sociales et culturelles, économie circulaire, sensibilisation aux transitions), multi-activités (économique, social, culturel).

- **Des actions culturelles dans les villages, dans les lieux patrimoniaux, hors les murs :**
 - valoriser le patrimoine en ayant recours à de nouveaux médias : spectacle vivant, artisanat,...
 - promouvoir la culture hors les murs pour démocratiser, redonner vie à des quartiers, des hameaux, des bourgs ruraux ;
 - développer, structurer la petite programmation culturelle et accompagner l'accès à la culture (amener les gens vers les lieux de programmation ou décentraliser les centres culturels) ;
 - encourager le rôle pédagogique et de médiation des acteurs culturels dans la sensibilisation à la transition écologique ; apporter une culture scientifique pour la compréhension du changement climatique, des questions énergétiques...

Type d'opérations

Les types d'opérations suivants sont éligibles à la présente fiche-action.

- Etudes de faisabilité, identification des besoins et services manquants sur un bassin de vie
- Préfiguration, phases de concertation entre différents acteurs
- Expérimentations de services innovants
- Coordination, animation, médiation
- Achat de véhicules mutualisés ou partagés par plusieurs partenaires utilisateurs
- Equipement, aménagement de locaux multiservices, avec un projet d'animation
- Mise en réseau des tiers- lieux existants, des acteurs culturels
- Collectage et transmission des savoirs et savoir-faire (humains, techniques, artistiques)
- Evènements ou cycles d'évènements portés par une fédération d'acteurs ou plusieurs acteurs
- Animations liées au patrimoine, à la culture bretonne
- Sensibilisation aux transitions écologiques
- Résidences de création intégrant les éléments de culture locale...



PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE 2023-27

FICHE ACTION N°2 :

INNOVER DANS LES ACTIVITES LIEES AUX RESSOURCES DU MILIEU RURAL : AGRICULTURE, BOIS, BIOMASSE

OBJECTIFS

Objectif stratégique : Diversifier, créer de nouvelles activités économiques en milieu rural

Objectif opérationnel : Valoriser les ressources locales de l'agriculture et de la biomasse

Le souhait des consommateurs de manger local et de qualité suscite des **réflexions sur l'agriculture et l'alimentation de proximité** et le besoin de créer du lien entre producteurs et consommateurs, entre agriculteurs et collectivités.

Les autres ressources présentes en milieu rural comme le bois et la biomasse pourraient générer de nouvelles activités dans les campagnes, notamment des énergies renouvelables pour aller vers davantage d'autonomie énergétique. Une réflexion serait à mener sur le potentiel de ces ressources et leur « écocircularité » dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité.

Le changement climatique et la compréhension des transitions agricoles est un sujet majeur de préoccupation du monde rural. L'acculturation des élus, des agents, des entreprises aux enjeux du changement climatique s'avère nécessaire pour s'approprier le champ des possibles et mettre en œuvre des projets innovants.

3 axes d'intervention :

- **Appuyer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation de proximité**, la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux. Des projets collectifs, partenariaux vont émerger autour du foncier agricole, des outils de transformation, des solutions de logistique pour la distribution et la commercialisation des produits locaux. Des filières locales peuvent se structurer. La durabilité des ressources, les services environnementaux et l'adaptation au changement climatique (variétés végétales, gestion de l'eau, biodiversité, paysages...) sont aussi des préoccupations qu'il faudra prendre en compte.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

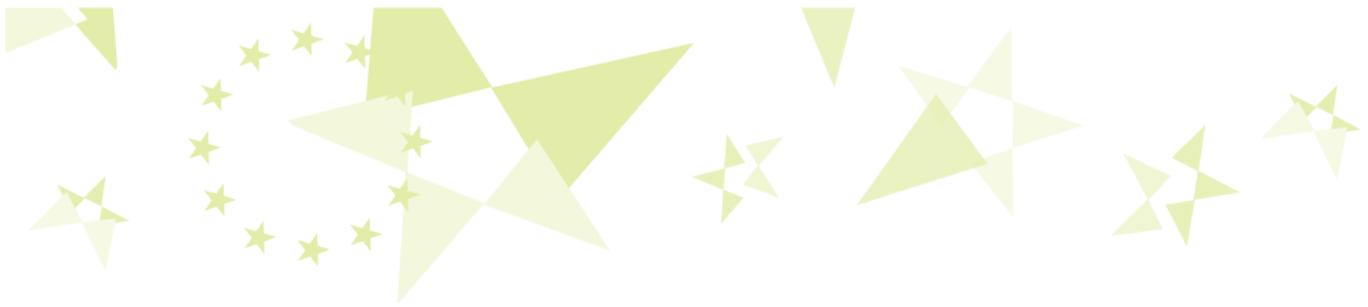


- **Soutenir de nouvelles activités autour de la biomasse et de l'économie circulaire** : les productions agricoles et forestières, les gisements de biomasse, de biodéchets peuvent entrer dans des cycles d'économie circulaire et supporter de nouvelles filières (à des fins énergétiques, pour des matériaux biosourcés ou encore la valorisation des biodéchets) ;
- **Informier et accompagner les actions de formation sur le changement climatique et les transitions agricoles**, l'agroécologie, la transmission des exploitations, la transition énergétique pour une meilleure compréhension et appréhension des enjeux.

Type d'opérations

Les types d'opérations suivants sont éligibles à la présente fiche-action.

- Réflexions et démarches territoriales, collectives : ingénierie, animation, coordination
- Création d'outils collectifs de transformation de produits agricoles entre plusieurs agriculteurs ou entrepreneurs (coopératives de producteurs) : études techniques, juridiques, économiques ; aide aux investissements
- Expérimentations de solutions logistiques de distribution des produits locaux au plus proche des consommateurs, plateformes communes aux producteurs locaux, partenariats avec des commerces de proximité, des restaurants (privés ou collectifs)
- Formations / actions liées à un projet - actions d'information, pédagogie du changement climatique



PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE 2023-27

FICHE ACTION N°3

ENCOURAGER DE NOUVEAUX METIERS ET DE NOUVEAUX MODELES LIES AUX TRANSITIONS

OBJECTIFS

Objectif stratégique : Diversifier, créer de nouvelles activités économiques en milieu rural

Objectif opérationnel : Saisir l'opportunité des nouvelles formes d'économie, supports d'innovation pour mieux travailler ensemble

De nouvelles formes d'économies liées aux transitions sont en émergence, plus écologiques, plus collectives. Elles intéressent de jeunes entrepreneurs qui souhaitent s'investir dans ces transitions. Le territoire attire de jeunes actifs qui apportent créativité et dynamisme. De nouveaux métiers et de nouveaux modèles liés aux transitions sont à expérimenter.

Il s'agit d'encourager les initiatives innovantes autour de l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'économie sociale et solidaire, la fabrication/réparation, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, qu'elles soient portées par des collectivités, des associations, des entreprises, des coopératives...

L'innovation peut aussi prendre forme dans les modes d'organisation des activités, des ressources humaines ou financières afin de favoriser la dynamique de l'emploi local, notamment par l'insertion professionnelle.

Cela suppose d'améliorer l'interconnaissance des compétences entre acteurs : plateforme, lieu, formation, changement culturel, expériences locales, ainsi que des actions d'éducation/communication sur ces nouvelles formes d'économie et les changements de modèles.

3 axes d'intervention :

- **Encourager les initiatives innovantes autour de l'économie circulaire, du réemploi, de la fonctionnalité, de l'économie sociale et solidaire** par des aides à la création/au développement d'activités. A titre d'exemple, favoriser les filières de l'écoconstruction, du réemploi, surcyclage, reconnaissance du métier de valoriste ; organiser des échanges/le partage de biens et de services...

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

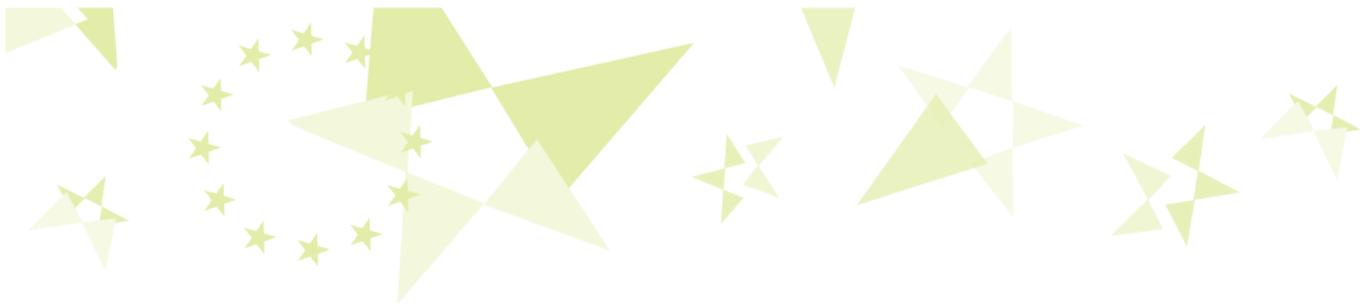


- **Faciliter l'interconnaissance des acteurs et leur organisation pour le portage de projets** qui peuvent engendrer des besoins en ingénierie ou en formation : ingénierie pour de nouveaux modes d'organisations (ex : groupements d'employeurs, collectifs citoyens pour promouvoir les énergies renouvelables tels que des toits solaires), ingénierie pour mobiliser de l'épargne locale pour des entreprises locales (ex : expérimentation des arrondis dans les achats) ;
 - **Accompagner les formations et les actions de conseils sur les nouveaux modèles économiques et énergétiques dans les activités professionnelles** (petites entreprises et commerces ruraux)

Type d'opérations

Les types d'opérations suivants sont éligibles à la présente fiche-action.

- Etudes, ingénierie, recherche préalables à la création de nouvelles activités
- Aide à l'investissement en équipement, matériel
- Formations collectives autour d'un projet
- Phases de préfiguration, mobilisation de partenariats d'acteurs
- Ingénierie pour de nouveaux modes ou outils d'organisation dans le portage de projets



PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE 2023-27

FICHE ACTION N°4

EXPERIMENTER DE NOUVELLES FAÇONS DE SE DEPLACER

OBJECTIFS

Objectif stratégique : Maintenir la population active résidant dans les communes rurales

Objectif opérationnel : Faciliter les mobilités du quotidien et réduire les déplacements automobiles

Le raisonnement du tout voiture, qui prévaut en zone rurale particulièrement, doit évoluer et nécessite des changements de comportements de tous les habitants. Des actions de sensibilisation et d'information seront indispensables mais des solutions alternatives à la voiture individuelle doivent également être proposées. L'idée est bien de favoriser de nouveaux modes de déplacement, plus collectifs, plus solidaires, davantage partagés. Intégrer les jeunes dans ces réflexions pour préparer l'avenir, associer les entreprises pour les plans de mobilité employeur, obtenir le soutien politique des collectivités pour le portage de projets sont autant de leviers d'action.

De même, optimiser la desserte des transports en commun pour un maillage territorial adapté aux mobilités concrètes du quotidien, à l'échelle cornouaillaise, renforcer l'intermodalité pour combiner différents modes de transport sur un trajet (vélo + car ou navette), favoriser les mobilités actives sont d'autres idées à encourager.

Les EPCI détenant la compétence Mobilités joueront un rôle central dans les projets. Ils accompagneront nécessairement des opérations qui seraient testées à l'échelle communale. L'identification des besoins pourra se faire à l'échelle intercommunale ou intercommunautaire avant de lancer des expérimentations. La concertation avec les habitants et les partenariats avec d'autres acteurs seront encouragés à faire partie des démarches.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



2 axes d'intervention :

➤ **Valoriser et expérimenter les alternatives à l'autosolisme :**

- accompagner aux changements de comportements par une meilleure information des solutions existantes et inciter à les utiliser. Il s'avère que beaucoup de possibilités sont encore méconnues des usagers : offre de transport en commun, covoiturage, transport à la demande... Des d'actions de communication et de sensibilisation comme des challenges, défis pourront être menées.
- expérimenter, accompagner les émergences ou les déploiements de nouveaux modes de déplacements collectifs : autopartage, covoiturage, autostop organisé, navettes ;
- tester des transports mutualisés entre employeurs et salariés, en visant des véhicules économes et aux impacts limités sur l'environnement, dans le cadre de plans de mobilité à généraliser. Il ne faudra pas oublier d'offrir des solutions aux publics spécifiques pouvant rencontrer des difficultés de déplacements : seniors, jeunes, personnes précaires (problèmes financiers, sans permis ou sans véhicules).

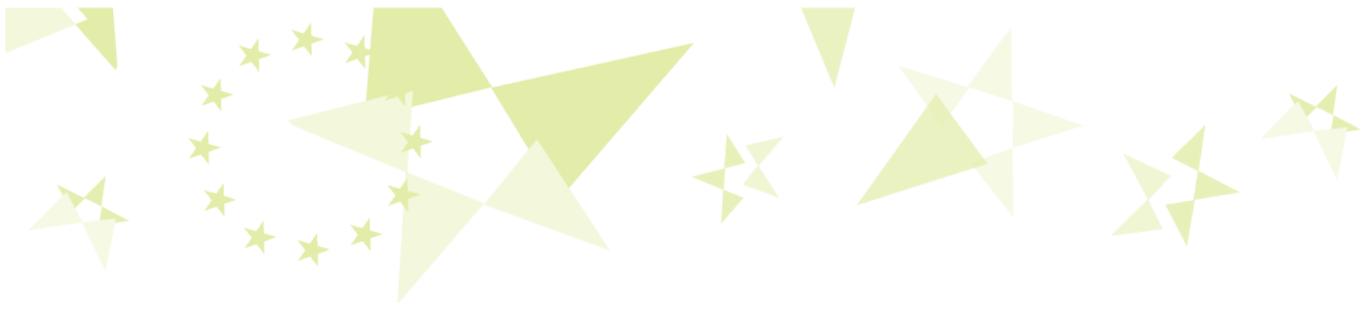
➤ **Encourager les mobilités actives et l'intermodalité :**

- créer l'environnement et les conditions favorables pour ces pratiques sobres économiquement et écologiquement: sécurité, aménagements exemplaires (hors infrastructures), services adaptés, aires de mobilités rurales. Par exemple : organiser des pédibus, des vélobus (trajets scolaires), relancer le cheval utilitaire, les services de partage, la réparation de véhicules, bicyclettes : Garages solidaires / associatifs, self garage...

Type d'opérations

Les types d'opérations suivants sont éligibles à la présente fiche-action.

- Etudes de faisabilité, identification des besoins, analyse des freins au changement de mobilité
- Outils d'information, communication, sensibilisation sur les possibilités de déplacements collectifs ou partagés
- Ingénierie, animation, accompagnement de démarches territoriales, intercommunales
- Préfiguration, phases de concertation entre différents acteurs
- Expérimentations (locations de véhicules ou prestations de transport)
- Achat de véhicules si mutualisés, partagés par plusieurs partenaires utilisateurs
- Aménagements, services concertés au moins à l'échelle EPCI



PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE 2023-27

FICHE ACTION N°5

SOUTENIR L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES D'HABITAT

OBJECTIFS

*Objectif stratégique : **Maintenir la population active résidant dans les communes rurales***

*Objectif opérationnel : **Trouver des solutions innovantes d'habiter***

La raréfaction du foncier (zéro artificialisation nette) va obliger les communes rurales à repenser leur offre en matière d'habitat pour développer leur attractivité résidentielle et tous les effets induits (écoles, vie sociale, etc).

Les communes sont confrontées aux demandes de logement des jeunes actifs, saisonniers ou nouveaux arrivants en Cornouaille qui recherchent des propositions de logement temporaire ou transitoire. Par ailleurs, le maintien à domicile des personnes âgées peut donner lieu à la création de logements intergénérationnels, avec des espaces partagés.

La recherche de nouvelles formes d'habitat peut initier diverses expérimentations pour tester par exemple des hameaux légers faiblement consommateurs d'espace et de ressources, de l'habitat écologique, réversible, privilégiant des matériaux naturels ou de réemploi.

Les collectivités seront sûrement partie prenante dans les projets (réflexions sur l'urbanisme et le cadre réglementaire de l'habitat léger). L'identification des besoins pourra se faire à l'échelle intercommunale. La concertation avec les habitants et les partenariats avec d'autres acteurs seront encouragés à faire partie des démarches.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



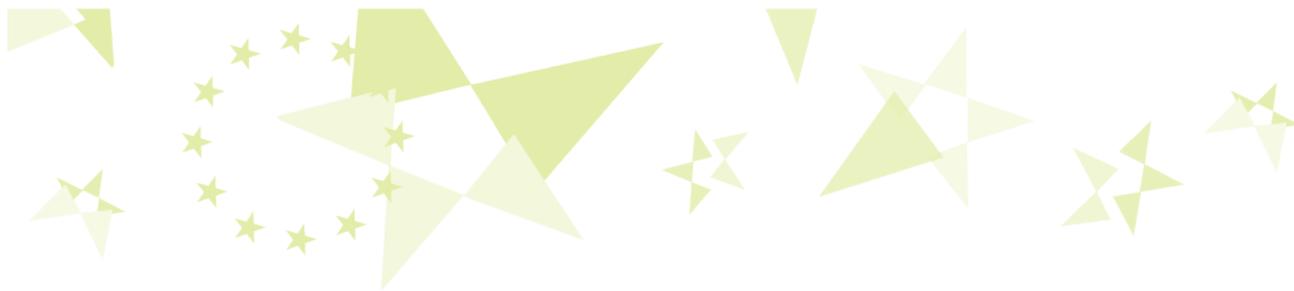
1 axe d'intervention :

- **L'axe d'action privilégié de LEADER portera sur l'accompagnement des réflexions et des études conduites en amont des phases d'investissement tout en veillant à la transversalité des démarches ; cet accompagnement peut aller de l'étude jusqu'au prototypage :**
 - expérimenter, susciter et/ou faciliter de nouvelles formes d'habitat pour faire face à la pénurie de logement, des habitats de transition, des habitats inclusifs ;
 - développer des services à l'habitat dans le milieu rural ou littoral et faciliter le dialogue élus / habitants ;
 - accompagner le changement de modes d'habiter (sensibilisation, témoignage, visite) et les modes de construction écologiques (écomatériaux, matériaux de réemploi, espaces collectifs) ;
 - faciliter les opérations de densification de l'habitat et des aménagements de proximité dans les centres bourgs, favorisant la sobriété foncière.

Type d'opérations

Les types d'opérations suivants sont éligibles à la présente fiche-action.

- Animation de réseaux d'acteurs, accompagnement de réflexions collectives ou territoriales ; concertation, visites de projets (en Bretagne par exemple) pour l'acculturation des élus ;
- Démarches transversales, articulation des acteurs, travail en amont de la phase d'investissement (préfiguration, émergence, prototypage) : recherches, conseils, expertises ;
- Études : des potentialités, des besoins, des marchés, de faisabilité ;
- Tous types d'actions de sensibilisation (événements, forums) aux transitions écologiques et énergétiques ; retours et diffusions d'expériences (ex portes ouvertes, démonstrations)
- Actions favorisant l'émergence ou le lancement de projets novateurs.



PROGRAMME LEADER CORNOUAILLE 2023-27

FICHE ACTION N°6

COOPERATION INTERTERRITORIALE ET/OU TRANSNATIONALE

OBJECTIFS

La coopération a une dimension transversale dans un programme LEADER.

La coopération interterritoriale doit être envisagée comme une opportunité de prolonger la stratégie locale, d'approfondir les thématiques du programme avec un territoire partenaire, qu'il soit national ou européen. Elle permet de dépasser la seule échelle cornouaillaise pour valoriser, par exemple des savoir-faire locaux ou des ressources du territoire.

La coopération favorise l'ouverture et l'enrichissement par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec des territoires aux problématiques similaires. Elle permet de trouver des solutions à des questions locales par des transferts de méthodes, de compétences, des études communes, des expérimentations partagées...

Les territoires peuvent ainsi réfléchir et travailler ensemble, trouver de nouvelles approches via la mise en œuvre d'une action commune.

Type d'opérations

Les actions de coopération intervenant dans le champ de l'une ou plusieurs fiches actions du programme pourront être financées. Elles pourront également répondre à l'objectif 4 d'accompagner les acteurs ruraux dans les transitions. Même si certaines pistes ont été identifiées, à ce jour, elles ne sont pas encore complètement définies.

Les réseaux ruraux régionaux, national et européen nous aideront à identifier des partenaires soulevant des problématiques similaires à celles de la Cornouaille.

- Phase « de l'idée au projet » : préparation d'un projet de coopération, recherche et rencontre des partenaires, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, identification des actions communes possibles, construction du projet.

- Phase « du projet à l'action » : mise en œuvre d'une action commune ; Projet pilote ou expérimentation ; formation ou transfert de savoir-faire, de compétences ;

Des rencontres régulières avec les territoires partenaires sont à prévoir : déplacements, réunions de travail, séminaires, voyages d'étude.